



## **baisse des moyens dans la gestion administrative + décisions inadmissibles de la direction**

**= rattrapages d'erreurs massifs sur la paie !**

**La direction doit changer de cap !**

### **Des salaires réduits à la quotité non saisissable...sans prévenir les agents concernés !**

Le jour même de la mise en paiement des paies en octobre, un bon nombre d'agents ont reçu par mail un courrier de l'administration leur annonçant qu'ayant reçu un trop perçu de primes, la somme correspondante allait être prélevée sur leur paie d'octobre.

Certaines sommes sont conséquentes et certains agents découvrent qu'ils ont comme paie seulement le montant de la quotité non saisissable de leur salaire (soit d'environ 1 300 € à 1 700€ selon le revenu ).

Après questionnement de notre part, l'administration réplique que cela est dû à des erreurs dans le montant calculé des primes en 2011 et 2012 (l'erreur ayant été reportée sur deux années).

Or la paie étant réalisée au moins un mois et demi avant sa mise en paiement l'administration était parfaitement en mesure de prévenir les agents en avance. Pourtant, selon elle, l'information à l'avance n'était pas souhaitable. De plus selon elle également, des étalements de retenues sur plusieurs mois n'étaient pas possibles.

Cet incident concernant très majoritairement des agents de catégorie A, des revendications ont été portées lors de la CAP du 9 novembre. La direction semble alors faire amende honorable et assure que l'incident en tant que tel ne devrait pas se reproduire.

### **Reproduction de l'incident en novembre**

Pourtant l'incident se reproduit un mois plus tard et le jour de la mise en paiement de novembre, près de 900 attachés sont informés de la somme versée sur leur compte, pour certains du niveau de la quotité saisissable.

A la demande des organisations syndicales une réunion se tient le 29 novembre. L'administration reconnaît que le **directeur général a lui-même pris la décision de ne pas prévenir les agents**, et de ne pas s'organiser pour proposer l'étalement des remboursements. Ce choix drastique a été fait tout simplement pour récupérer ces sommes d'argent sur le budget 2012.

**Cette décision est inadmissible et témoigne d'un mépris peu ordinaire des agents.**

La reproduction volontaire de ces incidents de la part de la direction de l'Insee nous incite à ne pas le laisser passer.

En effet, certaines jurisprudences ont permis le versement d'indemnités, même si une erreur administrative n'est pas créatrice de droit pour l'agent.

Nous invitons les agents qui le souhaitent à entamer les démarches pour toucher ces indemnités.

**Pour nous elle est malheureusement en droite ligne des décisions de la direction de l'Insee de supprimer les moyens humains sur la gestion administrative :**

- ✓ centralisation de la paie ne permettant plus la proximité du suivi de la paie ;
- ✓ unité prime dévastée à la DG ;
- ✓ réduction drastique des effectifs dans les SAR et les CAR.

**Elle est malheureusement aussi en droite ligne de la gestion qui a prévalu au DRH pendant de trop nombreuses années. La direction a entamé un changement dans l'organigramme de la DG : soit, mais pour nous elle doit aussi humaniser sa gestion !**

C'est cette gestion inhumaine de la Direction de l'Insee qui nous avait amenés en juin 2012 à voter en comité technique de réseau de l'Insee réuni en formation Hygiène et Sécurité le principe d'une expertise externe. Nous voulions qu'elle porte sur cette réorganisation et qu'elle soit réalisée par un Cabinet choisi par les représentants du personnel. Le Directeur général a refusé cette désignation. On voit pourtant combien cette expertise serait nécessaire !

**Pour l'immédiat nous demandons , dès le début 2013, une information générale à tous les agents sur le calcul de leur paie.**

**A Paris le 14 décembre 2012**